



PRÉFET DU NORD

Lille, le 27 juillet 2015

## Communiqué de presse

### **LABELLISATION « CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE » : UN NOUVEL APPEL A PROJETS OUVERT JUSQU'AU 18 SEPTEMBRE**



La mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale a ouvert une nouvelle session du comité de labellisation de projets qui se dérouleront en 2016.

Après 2014, année d'ouverture du cycle commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale, 2016 marque l'acte II du Centenaire, organisé notamment autour des commémorations des batailles de Verdun et de la Somme.

A cette occasion, la mission du Centenaire poursuit sa politique d'accompagnement des projets portés par les territoires et les acteurs locaux.

Dans le département du Nord, si le centenaire de la bataille de Fromelles constitue le moment fort des commémorations de l'année 2016, la Première Guerre mondiale dans son ensemble continue ainsi d'être commémorée.

Le label « Centenaire » est destiné à distinguer les projets les plus innovants, sélectionnés en tenant compte de leur créativité, de la valorisation du patrimoine, de la rigueur scientifique, de l'enjeu international ou encore de la déclinaison pédagogique. Il permet aux projets retenus de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éligibles à un financement de la mission du Centenaire.

Les porteurs des projets se réalisant en 2016 peuvent dès maintenant soumettre leur demande de labellisation au comité départemental du Centenaire.

Dossier à transmettre en trois exemplaires, jusqu'au vendredi 18 septembre 2015, à :  
Préfecture du Nord - Bureau des Visites Officielles, du Protocole et de l'Événementiel  
12, rue Jean Sans Peur  
CS 20003  
59039 Lille Cedex

Les dossiers reçus seront examinés, avant leur envoi à la Mission du Centenaire, lors de la réunion du comité départemental du Centenaire qui se tiendra à la fin du mois de septembre.

Les projets labellisés seront éligibles à une aide financière de la Mission du Centenaire dont le montant ne pourra cependant excéder 40 % du budget total de l'action. Une prochaine session du fonds du Centenaire sera ouverte d'ici la fin de l'année 2015.

Au terme des trois premières sessions, 50 projets du département du Nord se sont vus attribuer le label « Centenaire ».

Toutes les informations sont disponibles sur [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)